

CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

L’an deux mille vingt, le neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LANDAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2019

En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 13	Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, DARDOT Gérald, GABORIEAU MICHELON Peggy, GIRAUDET Karine, GREAU Etiennette, GUILLOTON Mathieu, JOUIN Géraldine, LANDAIS Jean-Marie, LIEVIN Michel, LIOTTIN Jean-Luc ; Absents excusés : Mmes GUERARD Pascale pouvoir à LOTTIN Jean-Luc, RENOUX Isabelle pouvoir à LANDAIS Jean-Marie, DRENEAU Aurélie pouvoir à BARBOT Guy ;
--	---

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l’unanimité, Mme Karine GIRAUDET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Compte rendu du 10 décembre 2019 : aucune observation sur le contenu n’a été faite, le compte rendu est soumis au vote et approuvé à l’unanimité.

2020/01 : OBJET : Décision modificative n° 05/2019 – budget communal

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, vote les virements de crédits suivants qui constitueront la décision modificative n°05/2019 du budget commune (210) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	315,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	315,00 €	
D 6531 : Indemnités élus		315,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		315,00 €

2020/02 : OBJET : Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 132 269.55 €, soit 25% de 529 078.19 €.

Les dépenses d'investissement concernées à ce jour sont les suivantes :

Chapitre	opération	article	crédits ouverts
21	terrains nus (acquisition prés st jean)	2111	2 000,00
	visiophone	2158	2 300,00
TOTAL			4 300,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2020, pour le budget principal Commune 210, les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus.

2020/03 : OBJET : Approbation de l'estimation sommaire des travaux (Aménagements du camping municipal) et demande de subvention à l'Etat pour l'année 2020.

Mme Karine GIRAUDET, maire adjointe, présente l’estimation sommaire des travaux concernant le projet d’aménagements du camping municipal (mise en conformité PPRL et accueil des camping-cars).

Afin de financer ce projet, une subvention auprès de l’Etat (DETR 2020) peut être sollicitée.

Le plan de financement proposé est ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- approuve l’estimation sommaire des travaux du projet d’aménagements du camping municipal d’un montant de 69 569.06 € HT;
- approuve le plan de financement détaillé ci-dessous ;
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l’Etat au titre de l’année 2020.

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Mise en conformité PPRL			
Alarme	3 635,00	ET AT (20%)	13 913,81
Signalétique	392,20		
Arrimage des Mobil Homes	1 365,98		
TOTAL 1	5 393,18		
Aire de service camping-car			
Equipements de base	31 130,00	Autofinancement (80 %)	55 655,25
Options	10 017,38		
Borne de service	4 790,00		
Ensemble de collecte eaux usées	1 550,00		
Armoire électrique	2 300,00		
Pack de gestion accès sanitaire	1 377,38		
Travaux de maçonnerie	12 090,00		
Travaux électriques	386,00		
Terrassement et aménagement des emplacements camping-cars	10 552,50		
TOTAL 2	64 175,88		
TOTAL OPERATION	69 569,06	TOTAL OPERATION	69 569,06

2020/04 : OBJET : Autorisation de lancer une procédure simplifiée de Délégation de Service Public (DSP) pour le camping municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion des emplacements nus du camping municipal,
- Approuve la durée de la délégation de service fixée à 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,
- Autorise Monsieur le Maire à engager et conduire une procédure simplifiée de DSP.

2020/05 OBJET : Classement dans le domaine public des parcelles B 769 et E 1246-1181-1184

Considérant qu'il est nécessaire de classer les parcelles section B n°769 et E n°1246 - n°1181 et n°1184 dans le domaine public communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles mentionnées ci-dessus.

2020/06: OBJET : Déviation RD 746 – rue de l'Ancienne Gare : transfert de voirie Département/Commune

Suite à la déviation de la RD 746 dans la rue de l'Ancienne Gare (ZA les Hautes Pelées),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- Le déclassement et le transfert d'une partie de la RD 746 (rue de l'Hippodrome/route de Luçon) dans le domaine public communal, soit un linéaire de 495 ml ;
- En échange, le Département de la Vendée accepte le transfert d'une voie communale (rue de l'ancienne gare) dans son domaine public, soit un linéaire de 443 ml.

2020/07 : OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). Al. 15 – Droit de Prémption Urbain

Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites ci-dessous.

- le 6 décembre 2019, la commune a reçu de la part de la société SOXA, une déclaration d'aliéner le terrain sis 2 Lotissement Le Puits aux Bœufs, cadastré section E n° 1255.
- le 12 décembre 2019, la commune a reçu de la part de M.LARNIER Thierry et Mme ROUX Marie-Claude, une déclaration d'aliéner le bien sis 17 rue de la Boule d'or, cadastré section E n°1129.
- le 12 décembre 2019, la commune a reçu de la part VENDEE LOGEMENT, une déclaration d'aliéner le terrain sis L'Enfermerie, cadastré section ZA n°573.
- le 23 décembre 2019, la commune a reçu de la part de M.et Mme BINET, une déclaration d'aliéner le bien sis 8 rue de l'Hippodrome, cadastré section E n°1088.